



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 27 Novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 18
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-12-2020/164

Objet : Approbation de la modification du plan de financement pour les travaux d'aménagement du point de vue le « Calvaire » à Case-Pilote.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC-09-2020/116, concernant l'approbation du projet relatif aux travaux d'aménagement du point de vue le « Calvaire » ainsi que son plan de financement ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte Subventions /Finances en date du 06 novembre 2020 ;

Considérant que pour la réalisation du projet une subvention d'investissement a été attribuée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) au titre de l'Aide de la Collectivité Territoriale aux Communes (ACTC) ;

Considérant qu'afin de finaliser l'instruction de ce dossier, les services de la CTM demandent de réajuster le plan de financement pour tenir compte des modalités de financement soit un taux d'intervention pouvant aller jusqu'à 70% du montant HT ;

Considérant le plan de financement initial, à savoir :

Dépenses	Montants HT (€)	
Maîtrise d'œuvre	19 600,00	
Etude et prestations connexes	5 320,00	
Travaux	320 000,00	
Coût total	344 920.00	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
CTM (ACTC)	310 428,00	90%
CAP Nord Martinique	34 492,00	10%
Total Ressources	344 920.00	100 %

Considérant le nouveau Plan de Financement, à savoir :

Dépenses	Montants HT (€)	
Maîtrise d'œuvre	19 600,00	
Etude et prestations connexes	5 320,00	
Travaux	320 000,00	
Coût total	344 920.00	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
CTM (ACTC)	241 444,00	70%
CAP Nord Martinique	103 476,00	30%
Total Ressources	344 920.00	100 %

Considérant que la part de CAP Nord Martinique passe de 34 492,00 à 103 476,00 euros et représente 30 % du projet ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

De valider le nouveau plan de financement pour les travaux d'aménagement du point de vue le « Calvaire » à Case-Pilote, à savoir :

Dépenses	Montants HT (€)	
Maîtrise d'œuvre	19 600,00	
Etude et prestations connexes	5 320,00	
Travaux	320 000,00	
Coût total	344 920.00	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
CTM (ACTC)	241 444,00	70%
CAP Nord Martinique	103 476.00	30%
Total Ressources	344 920.00	100 %

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 11 01 2021

Le Président

Bruno Nestor AZÉRO

